

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

TRAVAUX DES PRODUCTIONS HORTICOLES

Spécialité : « Horticulture ornementale et légumière »

Les métiers préparés

Le BPA prépare au diplôme d'ouvrier qualifié en horticulture capable d'assurer le suivi technique, la commercialisation des cultures et participer si besoin à la gestion des entreprises de productions horticoles telles que :

- La production florale
- La production légumière
- La pépinière

Les conditions d'admission

Niveau :

Le candidat souhaitant s'inscrire dans cette formation devra être détenteur d'un CAPA, BEPA, être issu de 3ème.

Âge :

Vous devez avoir entre 15 et 26 ans.

Possibilité d'accueillir **des adultes** sous statut de stagiaire de la formation professionnelle continue (contrat de professionnalisation, congé individuel de formation ...).

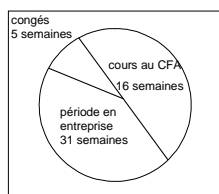
Maître d'apprentissage

Vous devez rechercher un maître d'apprentissage dans l'une des trois activités de productions horticoles suivantes :

- Cultures florales
- Cultures légumières
- Pépinières d'ornement

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi.

L'alternance CFA / entreprise



La formation se déroule sur un an en alternance. Au total pendant l'année vous aurez passé **16 semaines au CFA, 31 semaines en entreprise et 5 semaines en congés payés.**

La formation

Le BPA se présente sous forme d'Unités Capitalisables (UC). Les 10 UC qui composent le BPA sont indépendantes les unes des autres et peuvent être obtenues séparément. Parmi ces 10 UC, 2 UCARE "Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi".

Programme et horaire annuelle au CFA	
Enseignements généraux	
Mathématiques / Informatique/ Français (UCG 1)	114
Domaine civique, social et économique (UCG 2)	44
Pratique professionnelle et développement durable (UCG 3)	46
Enseignements professionnels	
Connaissances scientifiques reliées aux Techniques professionnelles (UCO 1)	80
Connaissances scientifiques reliées aux Aux matériels et équipements horticoles (UCO 2)	46
Réaliser la multiplication des végétaux (UCS 1)	40
Réaliser l'installation et le suivi des cultures (UCS2)	52
Réaliser la récolte et la préparation de commandes (UCS 3)	22
Reconnaissance des végétaux (UCARE 1)	47
Taille de formation (UCARE 2)	20
Vente directe (UCARE 3)	15
Suivi individuel	22
Total	548

Les cours au CFA se déroulent du lundi au vendredi midi, à raison de 35 h hebdomadaires.

Des séances de Travaux Pratiques sont organisées au sein de l'atelier horticole du site parallèlement aux enseignements professionnels.

L'évaluation

La formation étant organisée en UC, les épreuves pour chaque UC sont réparties sur l'année de formation. Une UC acquise reste valable pendant 5 ans. Le diplôme est délivré lorsque les 10 UC constitutives du BPA sont obtenues. Si l'une ou plusieurs des UC ne sont pas obtenues à l'issue de la formation, vous avez 5 ans pour les représenter afin d'obtenir le diplôme.

Votre métier au quotidien

L'ouvrier hautement qualifié doit pouvoir participer à trois activités de l'entreprise :

- L'activité technique
- l'activité de commercialisation
- l'activité de gestion

♦ Concernant l'activité technique :

- Il met en œuvre les différentes activités techniques relatives à la multiplication des plantes (semis, bouturage, greffe...) en apportant les soins nécessaires (chaleur, luminosité, surveillance sanitaire...).
- Il assure les différentes opérations culturales nécessaires pour obtenir des produits commercialisables aux normes (repiquage, repotage, pincement, taille, régulation de la croissance, contrôle et amélioration de la fécondation...).
- Il agit sur l'environnement des cultures, (entretien et amélioration du sol ou du substrat, arrosage, fertilisation).
- Il protège les cultures (surveillance, identification des parasites et des maladies, traitements phytosanitaires et désherbage).
- Il participe à la récolte et la conservation des produits.
- Il participe à la création, l'utilisation et la maintenance des équipements (construction d'abris, conduite des machines, entretien du matériel...) et à la mise en place de systèmes d'irrigation simples.
- Il met en œuvre ses pratiques professionnelles dans le respect de l'environnement et de la santé humaine (notion de développement durable).

♦ Concernant l'activité de commercialisation :

- Il sélectionne les produits adaptés à la vente.
- Il prépare les commandes.
- Il récolte et conditionne les produits horticoles
- Il peut assurer la vente directe des végétaux.
- Il réfléchit sur le mode de commercialisation le mieux adapté à l'entreprise.

♦ Concernant l'activité de gestion :

- Il participe à l'élaboration des plannings de production.
- Il peut participer à la comptabilité de l'exploitation (devis, facture ...)
- Il peut évaluer le coût de production d'une culture donnée (calcul simple de la marge brute)

Le parcours personnalisé

Lors de votre admission au CFA nous évaluerons ensemble vos connaissances (test de positionnement) et en fonction des résultats nous vous proposerons un parcours de formation adapté à votre profil. Ainsi, vous pouvez être dispensé de certaines UC à l'entrée en formation, si vous êtes en mesure de les valider. Si vous avez des difficultés sur certains acquis nécessaires au suivi de votre formation en BPA, le CFA vous proposera un allongement de votre formation.

La poursuite des études après le BPA

Le BPA prépare au métier d'ouvrier hautement qualifié dès l'obtention du diplôme mais vous pouvez poursuivre vos études si vous le désirez. Le CFA Agricole et Horticole des Landes propose ensuite une formation au **BP IV Productions Horticoles** permettant d'accéder au poste de chef de culture ou de responsable d'exploitation. Si vous souhaitez créer ou reprendre une exploitation horticole, le BP IV vous permet de bénéficier des aides à l'installation en tant que jeune agriculteur.

Pour s'inscrire :

- Retourner la fiche de pré inscription au CFA
- Le CFA vous convoque pour un entretien et un test écrit
- Le CFA confirme votre pré inscription ou vous propose une ré-orientation. Il vous transmet :

⇒ Un dossier d'inscription

⇒ Une fiche d'attestation d'embauche que vous devez faire compléter par le Maître d'apprentissage et nous retourner. Dès réception de cette fiche, le CFA service interface envoie à votre futur employeur tous les documents relatifs à la signature du contrat.